

PAROLES D'EXPERTS une rubrique à votre service

Questions d'innovation? De l'idée au produit, de la recherche au procédé, de nombreuses questions surgissent. Des interrogations concrètes, d'ordre pratique. Ou encore des problèmes stratégiques, financiers ou juridiques.

Réaliser des gains de compétitivité grâce aux performances environnementales ?

Oui, car l'innovation et la réduction des nuisances et des déperditions de production sont intimement liées. Mais, ici également, de nombreuses questions quant au "Comment ?" se posent.

Pour apporter des éléments de réponse à vos questions, Innov+ s'est assuré le concours de spécialistes qui mettent leurs compétences à votre disposition.

N'hésitez pas de faire appel aux connaissances des experts qui collaborent à notre magazine, à votre magazine.

Envoyez vos questions
par fax (04 221 58 98)
ou sur www.innovplus.be

La propriété intellectuelle confère des droits à son titulaire. Mais sur le plan économique, à quoi cela correspond-il ? A quoi cela sert-il ?



Dominique Kaesmacher
Chief IP Attourney
Kirkpatrick

Tout d'abord, les droits intellectuels, tels que les brevets, les modèles industriels, les droits d'auteur, etc. confèrent à leurs titulaires des droits exclusifs; c'est leur essence. Or, qui dit droit exclusif dit "avantage concurrentiel".

En effet, du fait que le droit intellectuel vous permet d'interdire aux tiers d'exploiter, selon le cas, votre invention ou votre nouveau design ou votre création originale, vous pourrez plus facilement accroître vos parts de marché des produits concernés ou augmenter vos prix (et donc votre marge bénéficiaire), puisque vous ne devrez pas craindre la concurrence de tiers.

Ensuite, les droits intellectuels permettent de valoriser le résultat de vos recherches

(en développement de nouveaux produits ou procédés ou design). Les brevets, dessins et modèles enregistrés apparaîtront en effet dans le patrimoine de votre entreprise. Ceci est également un moyen de lever plus facilement des capitaux si besoin en est. N'oubliez pas à cet égard que la plupart des droits intellectuels peuvent aussi être mis en gage.

Voyez-vous d'autres avantages économiques à l'adoption d'une stratégie en matière de droits intellectuels par une entreprise ?

Au niveau de la gestion des ressources humaines, elle peut être un outil important de motivation du personnel (ex. indication du nom de l'inventeur dans les brevets, les modèles déposés, etc.).

Par ailleurs, au niveau financier, elle permet de générer des revenus parfois très importants via l'octroi de licences.

L'exemple de Philips est révélateur. Grâce aux licences octroyées à des tiers, Philips engrange des centaines de millions d'euros par an. Les franchises de distribution ou de service -formule qui rencontre beaucoup de succès (Quick, Galler, Pronuptia, Yves Rocher)- sont un autre exemple de licence de droits intellectuels (de marque, nom commercial, enseigne et savoir-faire)

Des conseils au niveau des contrats de licence ?

Il convient d'être prudent, tant au niveau du choix du partenaire licencié (n'oublions pas que souvent les contrefacteurs sont des ex-licenciés qui continuent à utiliser la "recette" après la fin des relations contractuelles), qu'au niveau de l'étendue des prérogatives accordées au licencié, du calcul de la redevance et enfin des garanties, pour reprendre les principaux points d'attention.